



Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du CC du 30 avril 2026 à la Grande salle de Belmont, 20h15

Présidence : M. Axel Boggio / Secrétaire : Mlle Isabelle Fogoz

Le président ouvre la séance à 20h15 et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que MM. G. Vagnières, secrétaire municipal et M. Andrea Da Campo, ingénieur communal et Chef du service des infrastructures. Il salue également les membres du bureau et **notre/les huissiers**.

Dans le public, le président relève la présence de M. Eric Moser pour le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat.

Le président excuse : Mmes Florence Gross et Monique Ryf, Députées ainsi que M. Patrick du Bois, Président du CC de Pully.

1. Appel – Ordre du jour - Procès-verbal

1.a Appel

La secrétaire procède à l'appel dont il ressort la présence de 39 Conseiller-ères-s ; le quorum est atteint. **Suite aux arrivées après l'appel, le total des Conseiller-ères-s est de 41**

Se sont excusé-e-s : Mmes les Conseillères M. De Watteville, C. Gygi, A. Recchia, P. Salathé et MM. les Conseillers J.-P. Bolay, M. Caluwaerts, G. De Pierri, G. Favre, J. Francey, S. Gabella, E. Monsutti, P. O'Neil et Y. Torjman

Sont absent-e-s : Mmes les Conseillères S. Manné, N. Parrain et M. les Conseillers F. Gehrig et C. Novelli.

1.b Acceptation de l'ordre du jour

Le président passe à l'ordre du jour qui n'est pas soumis à modification ; il est accepté à l'unanimité.

1.c Acceptation du procès-verbal de de la séance du CC du 4 décembre 2025

Le PV de la séance du **4 décembre 2025** est mis en discussion.

Sans remarque, il est accepté à la majorité, avec 5 abstentions.

2. Communication du Bureau du Conseil

En préambule et suite au drame qui a touché particulièrement notre région et plus encore les jeunes de Belmont, Pully, Paudex et Lutry le 31 décembre 2025 à Crans-Montana, le Président invite les membres du Conseil communal à se lever pour une minute de silence en hommage aux victimes et à celles et ceux qui se battent encore au quotidien.

Représentations

M. le président énumère les diverses activités auxquelles il a participé pour représenter le Conseil communal, soit :

Conseil communal Belmont

- **Le 8 mars** : journée de votations et d'élections ; ce ne sont pas moins de 30 personnes qui ont participé au dépouillement :
 - de 4 votations fédérales
 - de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat
 - du 1^{er} tour de l'élection de la Municipalité pour la législature 2026-2031
 - de l'élection du Conseil communal pour la législature 2026-2031.
 - *Vous pouvez retrouver tous les résultats détaillés des élections communales sur le site de la commune et sur celui du canton pour les votations et l'élection complémentaire au Conseil d'Etat.*
 - <https://www.belmont.ch/fr/belmont-officiel/elections-et-votations/elections-communales-2026/syndicature-resultats/>
 - <https://www.elections.vd.ch/votelec/app23/index.html?id=CHVO20260308#v=results&q=initiative>
- Ce dépouillement s'est déroulé sans aucun accroc et nous sommes fiers d'avoir été la seconde commune du district à publier ses résultats officiels. Ceci a été rendu possible grâce à l'engagement de chacune des personnes présentes lors de ce dépouillement mais aussi et surtout grâce à une organisation millimétrée orchestrée d'une main de velours dans un gant, lui aussi de velours, par notre secrétaire du Conseil, Mademoiselle Isabelle Fogoz. Qu'elle en soit ici chaleureusement remerciée.
- Notre futur Conseil communal sera composé de :
 - 39 Conseillères et Conseillers des CIB
 - 8 Conseillères de l'Alliance Verte-Socialiste
 - 7 Conseillères et Conseillers des Vert'libéraux et le Centre
 - 6 Conseillères et Conseillers de l'UDC
- Le président adresse ses sincères félicitations aux Conseillères et Conseillers réélus ainsi qu'aux nouvelles et nouveaux qui rejoindront le législatif dès le 1^{er} juillet prochain. Il se réjouit d'ores et déjà de siéger à leur côté. Pour rappel, l'assermentation de toutes et tous aura lieu le 11 juin prochain à 14h00 ; les informations liées à cette cérémonie seront adressées prochainement par l'administration communale.



- **Le 10 mars** : Assemblée générale de l'Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont
- **Le 29 mars** : avec le bureau, il a été procédé au dépouillement du second tour de scrutin de l'élection complémentaire du Conseil d'Etat et de la Municipalité de Belmont (*résultats voir les liens ci-dessus*).
- **Le 1er avril** : en compagnie de la municipalité, il a assisté à la pose de la première pierre du Chauffage à Distance par la Société Lazur à la route d'Arnier 80.
- **Le 7 avril** : au nom du bureau électoral, le président a proclamé l'élection tacite de Mme Nathalie Greiner en qualité de syndique pour la législature 2026-2031.
- **Le 28 avril** : Assemblée générale de l'Association Pully Paudex Belmont (PPB). A cette occasion, le comité de la Course à Travers Pully, à laquelle participent de nombreux enfants de Belmont, a indiqué être toujours à la recherche de bénévoles. Cette course se déroulera vendredi 29 mai prochain. Si vous souhaitez les aider, vous trouverez toutes les informations utiles et le lien pour vous inscrire sur le site <https://catp.ch/>



Conseil communal Belmont

Courriers

Le président donne lecture du courrier du 16 février de la Présidente du Conseil communal de Savigny qui adresse ses condoléances suite au drame de Crans-Montana.

3. Communication de la Municipalité

Le président passe la parole aux membres de la municipalité pour la lecture de leurs communications.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

4. Communications des commissions et délégations : de la CCU (Commission consultative d'urbanisme)

- **M. Grossenbacher** n'a aucune communication.

de la CCAR (Commission consultative des affaires régionales)

- **M. Bartolacelli** n'a aucune communication.

du Conseil intercommunal de l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannois)

- **M. Bartolacelli** informe que le prochain C.I : aura lieu le 19 mai, à 18h30, à Paudex.

Pour plus d'informations sur cette association :

<https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/preavis-et-rapports/>

du Conseil intercommunal de l'ORPC (Association régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron)

- **Mme Grossenbacher** n'a aucune communication.

du Conseil intercommunal de Association SDIS Ouest-Lavaux

- **M. Stuber** n'a aucune communication.

Pour plus d'informations sur cette association :

<https://v7.sdis-ouest-lavaux.ch/accueil/le-sdis/documents-officiels/>

du délégué de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis

- **M. Caluwaerts**, absent ce soir, communiquera le cas échéant lors de la prochaine séance.

Pour plus d'informations sur cette association :

<https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/secretariat-general-se/unites-administratives/service-intercommunal-des-taxis.htm#preavis-5>

5. **Préavis municipal N° 01/2026 : Projet de passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz : phases SIA 32 à 41**

Le président donne lecture du texte déposé par la municipalité ce jour, soit :

1. **Préambule**

Les nouvelles règles MCH2 précisées à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom ; BLV 175.31.1) du 14 décembre 1979 imposent désormais des règles fixes d'amortissement, selon la catégorie d'immobilisation.

Du moment que les durées d'amortissement découlent désormais du RCCom et ne peuvent pas être modifiées - auparavant, cet article fixait un maximum (30 ans) tout en laissant aux communes la latitude de fixer chaque fois la durée d'amortissement de l'objet - il n'est pas souhaitable de mentionner ces durées dans les conclusions d'un préavis, car le Conseil communal ne peut pas modifier ni amender ces durées.

2. **Amendement**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le présent amendement au préavis N° 01-2026 en supprimant le point 3 des conclusions.

Le président ouvre la discussion sur cet amendement.

- A la question de M. C. Nicolet qui souhaite tout de même savoir comment sera amorti ce montant, le Président lui répond que, comme mentionné dans le préavis, la somme de CHF 100'000.- sera amortie à raison de CHF 10'000.- par an.

La parole n'est plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote de cet amendement.

Résultat de la votation : l'amendement est accepté à la majorité des membres présents avec 3 voix contraires et 2 abstentions.

Le président donne la parole respectivement à **Mme Johanne Raemy et M. Christian Marrel** pour la lecture des rapports de la Commission technique puis de la Commission des finances.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. J.-C. Bartolacelli** : j'ai entendu dire que Pully avait refusé ce préavis ; est-ce bien le cas ? Et si oui, est-ce qu'il est utile de se prononcer sur ce préavis ?
- **Mme N. Greiner, Syndique** : oui, à deux voix près, il a été refusé à Pully, la semaine dernière, mais suite à des échanges, j'ai bon espoir que la nouvelle municipalité remette l'ouvrage sur le métier. A Pully, la Commission technique, qui a étudié ce préavis, était en faveur de cette passerelle et c'est la Commission des finances qui avait quelques réticences notamment en ce qui concerne la clé de répartition par nombre total d'habitants. Pully souhaite renégocier en tenant compte des personnes concernées par le bassin versant des utilisateurs (*ndlr* : *vœu repris du rapport de la CARI de Pully*).
Lutry attend de savoir ce que nous allons décider mais aimerait aller de l'avant. Beaucoup de travail a été engagé depuis plusieurs années pour la concrétisation de ce projet novateur et fédérateur.
Dès que nous aurons des nouvelles de Pully nous vous en informerons.
- **M. C. Nicolet** : si une des 4 communes venait à se retirer du projet, est-ce que celui-ci serait abandonné ou est-ce qu'il serait repris par les 3 autres communes ce qui modifierait les coûts ?
- **Mme N. Greiner, Syndique** : si Belmont, Paudex et Lutry acceptent le projet, Pully pourrait remettre l'ouvrage sur le métier et nous avons une chance qu'il soit accepté. Mais, si le préavis est aussi refusé à Lutry, il ne sera pas possible de réaliser ce projet.

Conseil communal Belmont

- **M. C. Nicolet** : je ne suis pas opposé à ce projet, bien au contraire, mais le fait qu'une commune puisse renoncer, cela va complètement modifier l'enveloppe budgétaire de notre participation. Nous allons voter un crédit d'un certain montant mais celui-ci pourrait augmenter de 30 voire 40% parce qu'une commune ne va pas payer sa part.
- **Mme N. Greiner, Syndique** : ce crédit est voté tel quel et si les montants devaient changer, nous reviendrions devant le Conseil avec un nouveau préavis. Le crédit que nous vous demandons n'est valable que si les 4 communes participent.
- **M. J.-P. Amann** : en tant que cycliste impénitent, je trouve ce projet magnifique et en même temps, je me dis, mais ça servira à qui ? D'abord aux gens du bas de Belmont et pas vraiment à toute la population de Belmont. Je pense que ce serait un argument supplémentaire si l'on pouvait donner une perspective sur le futur d'une liaison entre les hauts de Belmont et par exemple Val-Vert et que l'on puisse vraiment mettre ce projet en route. Ou encore trouver une solution qui permette de faire la liaison entre la gare de La Conversion et Belmont qui ne soit pas un vrai danger pour les cyclistes. Je ne sais pas s'il y a quelque part, dans les tiroirs, un projet ou une réflexion qui est faite pour permettre cette liaison vers le haut.
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : à ma connaissance, la seule idée qu'il y a eu, c'était un téléphérique !
- **M. A. Roth** : je n'aimerais pas remettre en cause le projet qui est un bien-fondé. Toutefois, égoïstement, je me suis posé 2 questions après la lecture du préavis. La première : qu'apporte cette passerelle pour Belmont ? Je n'ai pas trouvé de grande réponse. La 2^{ème} question : que va coûter effectivement cette passerelle à Belmont ? Là j'ai trouvé la réponse puisque c'est environ 1,2 million (10% du coût total). Alors est-ce que c'est bien d'investir ce montant au vu des investissements futurs qui sont programmés. N'y a-t-il pas d'autres dépenses plus importantes sur Belmont à prendre en considération. Merci d'y penser dans la réflexion finale.
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : il ne faut pas oublier qu'il y aura des subventions et si tout se passe bien, nous n'aurions que 25% d'un 1,2 million à notre charge.
- **Mme N. Greiner, Syndique** : je tiens à rajouter qu'un quartier va se construire En Rueyres et que l'utilité de cette passerelle n'est pas uniquement de se rendre d'un point A à un point B mais aussi de pouvoir se promener. C'est un projet politique et visionnaire qui permet de se mobiliser, de faire quelque chose ensemble et qui soit utile à nos quatre communes.
- **M. R. Le Cann** : pour ma part, je vous invite vivement à accepter ce préavis en espérant que sa réalisation ait lieu au plus vite. Personnellement, je pratique pas mal le vélo au quotidien, surtout ce coin-là, et je vous assure qu'il faut multiplier les liaisons entre nos localités. Nous avons un exemple d'un viaduc du côté de Lutry, juste pour les piétons, que j'emprunte occasionnellement avec mes élèves. C'est aussi un paysage absolument magnifique pour nos jeunes et pour les piétons en règle générale. Nous sommes dans un plan de développement de la mobilité durable, piétons et vélos, et il est important de développer l'utilisation de ce mode de transport, d'autant que les vélos électriques nous permettent de nous confronter à tous les dénivelés. J'ai deux questions de détail : pourquoi la passerelle serait-elle du côté Nord de la voie ferrée et pas du côté Sud et quels ont été les points discutés avec les propriétaires des parcelles concernées ?
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : le tracé Nord a été privilégié parce que, d'une part, il y a beaucoup moins de propriétés privées concernées et, d'autre part, Lutry avait déjà fait sa prospection pour le côté Sud et un groupe d'habitants était totalement opposé au passage sur leurs parcelles. Sur Belmont, nous avons deux propriétés qui seraient impactées, mais uniquement par un droit de passage (servitude de passage public) et non une expropriation. Au niveau réalisation, et pour ne pas avoir trop de travaux de génie civil, sur ces parcelles, la passerelle serait sur pilotis.

Conseil communal Belmont

- **Mme S. Ganour-Gumy** : j'habite Rueyres et, actuellement, plusieurs cyclistes qui descendent le chemin du Plan prennent la Perraudettaz et le chemin de la Paudèze et je ne vois donc pas un grand bénéfice pour les cyclistes car on accède très vite à Paudex et après on longe les écoles où c'est sécuritaire et où il y a peu de trafic. Par contre, je vois assez de gens qui se promènent et qui, arrivant en bas des 3 immeubles de Rueyres, demandent où est le passage et ne voient pas forcément où se trouve le passage sous voies. Cette passerelle serait donc une possibilité d'aller facilement à pied sur Pully et un développement jusqu'à Morges serait une continuité et je suis favorable à ce projet.
- **M. C. Marrel** : je me réfère au contenu de notre rapport (CoFin) ; en termes de coûts financiers, au bas de la page 2, il est mentionné que toutes les subventions pourraient réduire le coût final à moins de 20% du coût initial ; donc un peu moins de CHF 200'000.-, ce qui contredit ce qui a été annoncé tout à l'heure par M. Roth (*ndlr : M. Marrel et Mme Schiesser résumant le calcul des subventions tel qu'il est décrit sous point 5.5 du préavis, tout en précisant que si la Confédération ne donne pas sa subvention, nous ne pourrions pas avoir celles du canton*).
- **M. J.-P. Amann** : lors de la précédente séance, nous avons parlé de l'interdiction de circuler entre Pré-Pariset et le Stand de Volson et Mme la Syndique m'avait répondu que cette interdiction ne concernait pas les vélos. Et bien c'est une erreur car c'est également interdit aux vélos et je le regrette parce que c'est une liaison qui aurait été très agréable et bien utilisée et c'est encore une possibilité qui est retirée pour la mobilité douce.
- **Mme S. Gillard** : est-ce que la subvention de la confédération, qui fait ensuite bouler de neige sur celles du canton, est décidée avant ou après la fin des travaux ?
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : c'est avant de commencer les travaux.
- **Mme S. Gillard** : donc on pourrait se dire que si les subventions ne sont pas accordées, on peut renoncer au projet ultérieurement.
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : le moment venu, un nouveau préavis devra être présenté pour la réalisation du projet.
- **M. R. Le Cann** : en votant ce préavis, nous ne nous engageons à rien pour des travaux futurs. Mais je pense qu'il y a vraiment besoin de cette étude pour pouvoir se projeter pour la suite. J'insiste, mais si nous refusons, nous enterrons le projet ! Ces diverses connexions vers la Conversion ou la gare de Pully Nord sont bien sympathiques et pratiques pour ensuite aller sur Lausanne, que ce soit pour les piétons ou les cyclistes.
- **M. C. Nicolet** : en page 10 du préavis, la figure 7, il y a un nombre assez important de petits ronds bleus, rouges, verts et jaunes, qui pourrait m'en donner l'explication ?
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : en bas de la page 9 du préavis, vous avez l'explication des codes couleurs.
- **M. A. Boggio, président** : en bleu ce sont les riverains de Lutry (1 propriétaire) et de Belmont (2 propriétaires), en orange ce sont deux parcelles qui appartiennent aux CFF et en vert c'est une parcelle de l'Etat de Vaud.
- **M. C. Nicolet** : les trois parcelles en bleu touchent les bâtiments de Rueyres 1 - 3 et 5 dont deux qui sont dans l'espace qui constitue la place de jeux des 3 immeubles et je ne sais pas de quelle manière ces places de jeux pourraient être touchées par ce projet. Et puis je suppose que le carré rouge correspond au mur de soutènement qui vient d'être construit par les CFF suite à l'éboulement et qui devrait de nouveau être déplacé pour laisser passer ce cheminement ?

Conseil communal Belmont

- **Mme C. Schiesser, Municipale** : ce qui est entouré, ce sont les numéros des parcelles concernées, pas les endroits où les travaux vont avoir lieu. Aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de dire si la place de jeux sera touchée ou pas. Si cela devait être le cas, elle serait déplacée un peu plus loin mais pas supprimée. Ce n'est que lorsque les études seront faites, avec le moins d'impact possible, que nous aurons l'état des lieux de la situation. En ce qui concerne le mur de soutènement, il s'agit d'un mur provisoire et si le projet de passerelle se concrétise, il y aura un surcoût pour reculer le mur un petit peu.
- **Mme H. Grossenbacher** : est-ce qu'il serait possible d'avoir des clarifications de la municipalité sur la vision globale du SDEL et pourquoi cet axe a été choisi plutôt qu'un autre endroit pour relier les communes ?
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : cet axe a été dessiné par des urbanistes depuis 2007 à l'occasion du premier schéma directeur et beaucoup de choses ont déjà été faites depuis cette date à l'Est. Cette passerelle était prévue à l'horizon C, donc beaucoup plus lointain mais, comme mentionné dans le préavis en page 4, l'annonce du projet d'assainissement du viaduc de Rochettaz par les CFF en 2028 nous a fait entrevoir l'opportunité de concrétiser cette liaison à un coût moindre grâce à d'importants effets de synergie avec les travaux des CFF.
- **M. H. De Jesus Da Silva** : j'ai une question à propos du schéma de la page 7 qui présente la passerelle. Etant donné la hauteur du viaduc, est-ce qu'il y aura une étude de risques sur la passerelle en elle-même pour éviter que ce lieu devienne un lieu de chute d'objets ou de personnes.
- **M. P. Michelet, Municipal** : évidemment que cette passerelle sera sécurisée. Du côté du « vide », il y aura des barrières dites anti-suicide qui permettent de protéger les utilisateurs et, du côté rails, c'est une exigence au niveau de la loi sur les chemins de fer et là je crois que la barrière est d'une hauteur de 3 mètres afin de sécuriser ce passage. Dans le cadre de l'étude, tous ces éléments vont être affinés et pris en compte, notamment le fait de devoir intervenir si un cycliste venait à tomber sur la passerelle.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions amendées du préavis.

Résultat de la votation : les conclusions amendées du préavis 01/2026 sont acceptées à la majorité des membres présents, il y a 5 voix contraires.

6. Préavis municipal N° 02/2026 : Crédits d'études pour phases 32 à 41 - route de la Cita et chemin de la Pierreire

Le président donne lecture du texte déposé par la municipalité ce jour, soit :

1. Préambule

Les nouvelles règles MCH2 précisées à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom ; BLV 175.31.1) du 14 décembre 1979 imposent désormais des règles fixes d'amortissement, selon la catégorie d'immobilisation.

Du moment que les durées d'amortissement découlent désormais du RCCom et ne peuvent pas être modifiées - auparavant, cet article fixait un maximum (30 ans) tout en laissant aux communes la latitude de fixer chaque fois la durée d'amortissement de l'objet - il n'est pas souhaitable de mentionner ces durées dans les conclusions d'un préavis, car le Conseil communal ne peut pas modifier ni amender ces durées.

2. Amendement

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le présent amendement au préavis N° 02-2026 en supprimant le point 4 des conclusions.

La parole n'est pas demandée, le président clôt la discussion et passe au vote de cet amendement.

Résultat de la votation : l'amendement est accepté à la majorité des membres présents avec 3 voix contraires et 2 abstentions.

Le président donne la parole respectivement à **MM. Yves Favre et Olivier Guignard** pour la lecture des rapports de la Commission technique puis de la Commission des finances.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. C. Nicolet** : je reviens uniquement sur la portion de la route de la Cita et je me suis posé deux questions : premièrement, sur cette route, combien d'immeubles ou de maisons peuvent vraiment être intéressés par l'installation du chauffage à distance ? Est-ce qu'une évaluation a été réalisée ou est-ce que cela fera partie de l'étude. Deuxièmement, concernant le financement de ces travaux, la municipalité a indiqué que la pose de la conduite de chauffage à distance ne provoquerait pas de coût supplémentaire, j'en doute fort ; dans une même fouille, on n'enterre pas une conduite supplémentaire sans frais supplémentaires ! Mais, ce qui m'interpelle en lisant ce préavis, c'est qu'en définitive, la principale intéressée par la pose de cette conduite, c'est la Société Lazur et ce n'est pas pour approvisionner, dans une majorité certaine, des immeubles sur Belmont, mais sur la Commune de Lutry. Donc nous allons financer des travaux pour que la Société Lazur profite d'une installation gratuite afin de faire son business sur Lutry. Est-ce vraiment juste ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : je pense qu'il faut prendre le problème dans l'autre sens, ce n'est pas la Société Lazur qui est concernée. Nous avons, pour la route de la Cita, des travaux qui sont envisagés depuis quelques années concernant la mise en séparatif. Et puis, dans ce secteur, nous devons renouveler, dans les souterrains, l'éclairage public, l'électricité et la colonne d'eau potable. Cette étude est dès lors faite pour nos propres travaux et la question que l'on doit se poser c'est : est-ce que la société Lazur peut passer à cet endroit sans que cela porte préjudice à nos installations ? Si la réponse est non, et bien Lazur passera ailleurs et trouvera un autre chemin pour alimenter les clients éventuels sur Lutry. Par contre, s'il est possible de mettre leurs infrastructures avec les nôtres, une clé de répartition devra être calculée afin que Lazur participe aux coûts de réalisation des travaux.
- **M. C. Nicolet** : c'est exactement où je voulais en venir, mais malheureusement cette précision ne figure pas dans le préavis et j'aimerais qu'elle y figure soit : qu'en cas de possibilité, pour la Société Lazur, de mettre sa conduite dans les fouilles de la commune, ladite société participe à raison de 10, 20 ou 30% des coûts de la réalisation.
- **M. A. Boggio, président** : est-ce que votre demande est un amendement ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : l'étude nous dira qu'elles sont les possibilités et, le jour où nous viendront avec un préavis pour la réalisation des travaux, la répartition des coûts apparaîtra clairement.
- **M. C. Nicolet** : faisant totalement confiance à notre municipalité, je pense que ce qui sera rapporté dans le procès-verbal de la présente séance suffira à clarifier les débats, si nécessaire, lors de la présentation du futur préavis ; je renonce à déposer un amendement.

Conseil communal Belmont

- **M. B. Grossenbacher** : premièrement, est-ce que Swisscom a également été contactée afin de pouvoir profiter de l'occasion pour installer de la fibre optique sur ces deux routes et, deuxièmement, est-il prévu de faire des branchements si d'autres parcelles venaient à être construites, par exemple la parcelle 225, afin d'éviter de rouvrir la route en cas de constructions futures ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : la commune ne déploie pas de fibre optique pour une clientèle privée. Ce sont des démarches qui incombent à Sunrise, Swisscom ou autres. S'agissant des raccordements en attente pour des parcelles qui seraient équipées de manière future, nous ne faisons pas de branchement vide, ni de pose de vannes sur notre réseau, sauf si un projet est en phase de réalisation dans un délai d'une année ou 2 ans. Dans ce cas, on va prendre en compte un point de raccordement sur lequel on se mettra d'accord.
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : la parcelle 225 qui est vide, a été branchée car avant il y avait une maison. Quand la parcelle a été rachetée, comme il y avait des squatters, la maison a été détruite mais les branchements sont restés.
- **M. B. Grossenbacher** : concernant la fibre optique, ma question n'était pas de savoir si c'était la commune qui allait l'installer, mais de savoir si les opérateurs concernés seraient informés afin d'être mis dans la boucle pour, le cas échéant, qu'ils puissent faire les travaux pendant que le sol est ouvert.
- **M. P. Michelet, Municipal** : effectivement, à partir du moment où nous envisageons des travaux et dès l'étude, tous les partenaires sont contactés pour que nous connaissions leur projet d'installation ou de rénovation. Malheureusement, nous avons eu beaucoup de déboires avec Swisscom qui réagit toujours après coup.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions amendées du préavis.

Résultat de la votation : les conclusions amendées du préavis 02/2026 sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

7. Préavis municipal N° 03/2026 : PACom - Modifications sur la retranscription des lisières forestières (statiques ou évolutives) et ajout d'une surface de reboisement

Le président donne la parole à **M. Pietro Latorre** pour la lecture du rapport de la Commission technique.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s ; la parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis.

Résultat de la votation : le préavis 03/2026 est accepté à la majorité des membres présents avec une abstention.

8. Préavis municipal N° 04/2026 : Modification du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance

Le président donne la parole à **M. Tomy Murrat** pour la lecture du rapport de la Commission technique.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. A. Jeandupeux** : comment voyez-vous la répression des infractions, qu'est-ce qui est prévu ?
- **Mme N. Greiner, Syndique** : conformément au règlement de police, les personnes identifiées sont dénoncées à la Commission de police afin qu'elles puissent être amendées.
- **M. A. Jeandupeux** : et pour l'identification des personnes, est-ce que cela ne risque pas d'être un peu compliqué ?

Conseil communal Belmont

- **Mme N. Greiner, Syndique** : au niveau des visages, il est clair que nous ne connaissons pas tout le monde d'autant plus qu'il s'agit certainement de personnes qui ne sont pas de notre commune qui agissent ; c'est surtout grâce au numéro d'immatriculation des véhicules que nous pensons pouvoir agir.
- **M. A. Jeandupeux** : donc effectivement, il faut être conscients qu'aujourd'hui, nous modifions le règlement mais que l'impact ne sera pas forcément réel.
- **Mme N. Greiner, Syndique** : une fois que la caméra sera en fonction, nous pensons que le bouche-à-oreille fera son effet et que peut-être, cela va dissuader pas mal de personnes. Dans tous les cas, il faut essayer ; nous sommes persuadés que la solution la plus efficace serait la présence humaine, par exemple un Securitas mais ce sont de longues heures de présence et un coût non négligeable.
- **M. A. Jeandupeux** : et si le problème de littering se déplace ailleurs, à quoi devons-nous nous attendre ?
- **Mme N. Greiner, Syndique** : il est clair que nous n'allons pas mettre des caméras à tous les écopoints ; il faudra peut-être que nous changions totalement de stratégie.
- **M. P. Michelet, Municipal** : depuis pas mal de temps, des réflexions sont menées et nous constatons que l'écopoint d'Arnier, de par sa facilité d'accès, est le plus visé par les incivilités. Ce qui nous désole le plus, c'est d'avoir constaté que les week-ends, il y avait vraiment tout et n'importe quoi qui était déposé mais, maintenant, ça s'étend pratiquement à tous les jours ! Avec la vidéosurveillance qui bénéficie de nouvelles technologies et notamment de l'intelligence artificielle, et dès que nous aurons un peu de recul, nous allons tirer les enseignements nécessaires, quelles sont les incidences et comment nous pouvons y pallier le cas échéant. Ce n'est peut-être pas la solution idéale pour gérer les problèmes d'incivilités et peut-être que ces prochaines années il faudra revoir complètement le mode de faire pour le ramassage des déchets.
- **M. N. Meyer** : si on part vraiment sur de l'intelligence artificielle, il faudra être extrêmement prudents de voir qui va traiter les données, où elles sont traitées, lesquelles sont conservées et comment elles sont utilisées.
- **M. P. Michelet, Municipal** : il faut savoir que les conditions d'exploitation des informations collectées sont extrêmement encadrées et que nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre. D'autre part, nous sommes dans l'obligation d'indiquer quelles sont les personnes habilitées à consulter ces informations dans le but de faire les dénonciations.
- **M. J.-C. Bartolaccelli** : si nous voulons mettre un terme à ces comportements, cette mesure doit aussi s'accompagner d'une répression mesurée, avec des montants d'amendes suffisamment dissuasifs, tout en demeurant proportionnés. Ces ajustements ne sont pas accessoires, ils permettent à la municipalité d'agir efficacement, dans un cadre légal robuste, pour répondre à des nuisances qui ont un coût environnemental, financier et social. Refuser ce préavis reviendrait à maintenir un dispositif incomplet, incapable de traiter des problèmes que nous connaissons tous et qui affectent directement la qualité de vie de notre commune. Alors posons-nous la question sans détour, quelle commune voulons-nous ? Une commune propre en ordre où il fait bon vivre ou une commune où les règles ne valent plus rien ? Pour toutes ces raisons, je vous invite à accepter ce préavis qui renforce à la fois la sécurité, la propreté, la cohérence réglementaire et l'efficacité de l'action publique.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis.

Résultat de la votation : le préavis 04/2026 est accepté à la majorité des membres présents avec 2 voix contraires et 1 abstention

9. **Préavis municipal N° 05/2026 : Indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031**

Le président donne la parole à **Mme Amélie Ramoni-Perret** pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. M. Henchoz** : permettez-moi quelques réflexions au sujet de ce préavis. Le montant de CHF 417'000 ayant été budgétisé et validé par le Conseil en décembre de l'année dernière, la marge de manœuvre est aujourd'hui réduite. Ou, dit plus simplement, les carottes sont cuites. Pour ceux qui s'en souviennent, notre ancien syndic avait fait la une des journaux en raison de l'une des rémunérations les plus élevées du canton. Cela avait échappé à la Commission des finances, dont je faisais partie, mea culpa. Si mes souvenirs sont exacts, lorsque Jean-Claude Favre a été élu à la Municipalité en cours de législature, au printemps 2020, à la suite de la démission du syndic précité, il avait, en sa qualité de municipal des finances, repensé le système et revu les rémunérations à la baisse, ce qui avait suscité quelques grincements de dents et crispations. Par la suite, comme le mentionne le rapport de la CoFin, des ajustements à la hausse ont été proposés dans le cadre du préavis 12/2024 en novembre, et acceptés par le Conseil. Il n'y a donc rien à redire sur le plan formel. Il me paraît néanmoins important de relever que notre municipalité, certainement méritante et engagée, est aujourd'hui très bien rémunérée. Pour preuve :

Commune	Nombre d'habitants	Traitement de la Municipalité en CHF	Différence
Savigny	3500	282'000	48%
Aubonne	3860	355'000	17%
Cheseaux	4855	320'000	30%
St-Prex	5868	332'000	25%

Par cette comparaison, je souhaitais simplement m'assurer que notre municipalité en soit pleinement consciente, comme vous tous, chères et chers collègues. Je pense aussi que, par soucis de transparence et d'objectivité, le rapport de la CoFin aurait pu le mentionner.

- **M. G. Giroud** : je remercie M. Henchoz pour son analyse et j'ai à peu près la même opinion que lui. J'ai fait aussi un petit calcul assez rapide pour déterminer le coût du traitement de la municipalité par nombre d'habitants. En moyenne, sur le Canton de Vaud, le coût par habitant s'élève à CHF 43.-. A Belmont, ce coût s'élève à CHF 107.-/hab. ce qui représente une différence notable entre la moyenne cantonale et la rémunération sur notre commune. Si l'on projette cette différence sur une durée de 5 ans, la différence entre la rémunération moyenne cantonale et celle de la Commune de Belmont, représente la somme de CHF 800'000.- environ.
- **Mme A. Ramoni-Perret** : je ne suis pas très contente de cette discussion parce que, travaillant à l'UCV (Union des Communes Vaudoises) je sais que la charge politique des municipaux est très lourde, élevée, et que, dans beaucoup de communes, ils sont payés au lance pierre pour n'avoir que des ennuis. Nous avons des problèmes pour recruter du personnel politique dans les communes et c'est important que ce personnel soit bien payé et valorisé. Donc ne tirons pas à boulets rouges sur les municipaux parce qu'ils sont soi-disant très bien payés et qu'ils devraient mériter cela, etc. Nous avons voté cette enveloppe il y a un petit peu plus d'un an et nous n'allons pas revenir là-dessus. A priori, la municipalité n'a pas demandé d'augmentation, donc je trouve vraiment cette discussion insupportable.

Conseil communal Belmont

- **M. G. Giroud** : Mme Ramoni, je suis tout à fait d'accord avec vous et je ne voudrais pas que mes propos soient mal interprétés, mais je souhaitais apporter cet éclairage. J'ai quand même un peu de mal à comprendre une telle différence et pourquoi nous arrivons en tête de ce classement. Peut-être que quelqu'un a une explication logique sur ce sujet mais, personnellement, je n'arrive pas à en trouver.
- **Mme A. Ramoni-Perret** : cette rémunération fait partie de l'autonomie communale et il y a des communes qui rémunèrent plus ou moins bien leur personnel politique. Nous faisons partie d'une commune qui paye bien son personnel politique, soyons-en fiers. Dans certaines communes, le personnel politique reçoit CHF 5'000.-/an pour faire le travail avec le même cadre légal qu'une municipalité comme celle de Belmont et c'est un problème. Il y a une enquête qui est actuellement réalisée par le canton pour savoir pourquoi les municipaux démissionnent, et je pense que le sujet de la rémunération sera mis en évidence.
- **M. G. Giroud** : j'entends bien mais cela ne m'explique pas pourquoi nous arrivons en tête du classement.
- **M. M. Henchoz** : mon propos n'était pas de choquer et je m'étonne d'ailleurs de la réaction de Mme Ramoni-Perret parce que nous sommes là pour discuter, pour réfléchir, pour donner son opinion et c'est le lieu pour le faire, donc il ne faut pas dire que cette discussion est insupportable. Personnellement, j'ai juste souhaité que le conseil soit conscient que nous avons une municipalité qui est très bien payée et je n'ai jamais dit que ce n'était pas mérité ; mes propos étaient mesurés mais nous avons le droit de nous poser des questions. D'ailleurs, ce n'est pas seulement la rémunération de la municipalité qui est confortable, mais aussi au niveau du taux d'impôt. Si vous vous souvenez, il y a quelques années en arrière, j'avais aussi fait une comparaison avec les communes qui nous entourent et nous sommes parmi les communes les plus chères. Est-ce que c'est lié à la capacité financière de nos contribuables ? Est-ce qu'il s'agit d'autres aspects ? Cette discussion n'est pas insupportable, elle est nécessaire.
- **M. C. Nicolet** : je pense que, lors de telles interventions, il serait bon que le courage politique se déclare par une proposition. J'aurais attendu que vous fassiez une proposition concrète parce que là on brasse de l'air pour rien et je rejoins les propos de Mme Ramoni-Perret.
- **M. M. Henchoz** : malgré tout le respect que je vous dois, je ne ferai pas de proposition. Par contre, ce sera au Conseil communal de la prochaine législature, s'il souhaite reprendre cette question, de se prononcer vers le haut ou vers le bas et ceci même si la décision prise ce soir concerne la législature dans son ensemble. En effet, si la rémunération de la municipalité a pu être augmentée au cours de la précédente législature, j'imagine que cela peut à nouveau être le cas dans un sens ou dans l'autre, en cours de législature.
- **M. B. Grossenbacher** : étant élu à la municipalité pour la prochaine législature, je vais me permettre de m'abstenir sur ce vote.
- **Mme N. Greiner, Syndique** : ce qui serait intéressant, c'est que vous nous transmettiez vos analyses parce que je pense que vous avez pris les comptes pour regarder les traitements mais dans beaucoup de communes, en plus des traitements, les municipaux reçoivent un défraiement annuel pour leurs frais, pour lesquels ils n'ont pas besoin de donner des détails. A Aubonne, par exemple, je crois que c'est CHF 5'000.-/an et, sauf erreur, c'est également CHF 500.-/mois pour les frais de déplacement ; il faut donc mettre tous les éléments dans le contexte. Parfois, comparaison n'est pas raison et le fait d'être sur la même rémunération que les chefs de service, c'est M. Muheim qui l'a mis en place. C'était un peu différent de son temps et c'est vrai que lorsque M. Favre est arrivé, la rémunération des municipaux a été mise au forfait, avec des taux réduits. Actuellement nous demandons 270% et je crois qu'à l'époque c'était 295%. C'était différent parce qu'il y avait des forfaits pour le travail de « gestion », des forfaits pour ce qui était « politique ». Actuellement, pour pouvoir faire une réelle comparaison, il faudrait vraiment aller dans les municipalités, regarder la rémunération et regarder ce qu'ils reçoivent forfaitairement.

Conseil communal Belmont

Nous sommes bien payés mais je ne pense pas que nous soyons la municipalité la mieux payée du canton. Je ne savais pas que M. Muheim était arrivé en tête des syndics les mieux payés du canton et cela m'étonne mais il faudrait savoir de combien était le montant et en quelle année, mais je pense que cela ne serait plus le cas. Pour ma part, je défends haut et fort la fonction qui est un réel engagement de tous les instants. Nous n'avons pas des journées où on arrive au bureau à 09h00 et d'où l'on repart à 16h00. Notre fonction demande un engagement de 7/7 jours. Durant cette législature que j'appelle celle de transition, nous avons beaucoup travaillé sur les prestations à la population, nous avons fortement augmenté le rythme de notre travail « Municipalité », pas seulement lors de nos séances hebdomadaires mais aussi par des séances thématiques mensuelles. Un autre aspect de la fonction, pour certains, est celui de pouvoir mener cette activité en parallèle d'une activité professionnelle, laquelle doit souvent être diminuée même si elle est mieux rémunérée. Au-delà du salaire, il y a tout l'engagement que cela représente et qui demande beaucoup d'énergie et de sacrifices, notamment vis-à-vis de sa famille. Lorsque j'étais ado, il y avait une émission qui s'appelait « Vis ma vie » et il faudrait que nous puissions embarquer quelques-uns d'entre vous avec nous afin que vous puissiez vous rendre compte de ce que la fonction représente réellement. Je reçois volontiers les analyses qui ont été mentionnées ce soir afin que je puisse les étudier de mon côté. Je me réjouis d'avoir trois nouveaux collègues au sein de la Municipalité et mon rôle, en tant que syndique, est que nous puissions les garder et qu'ils soient rémunérés à hauteur de l'énergie qu'ils vont donner.

- **M. J.-P. Amann** : je ne veux pas parler des salaires mais il y a juste une petite chose qui m'a surpris, c'est l'indemnité en cas de décès pour le survivant ; est-ce que cet aspect n'est pas prévu dans les indemnités de la caisse de pension ?
- **Mme N. Greiner, Syndique** : à mon avis, non. Notre système de prévoyance professionnelle est basé sur la primauté des cotisations, mais je peux vérifier ce point. Nous avons pensé à cette indemnité car nous avons des collègues qui ont des enfants qui sont encore jeunes et cela peut être compliqué si, du jour au lendemain, il arrive quelque chose. J'ai parcouru un petit peu les préavis sur les indemnités dans d'autres communes et cela ne se fait pas partout mais cela se fait. J'ai aussi constaté qu'il y a des indemnités offertes en cas de départ, que le départ soit volontaire ou en cas de non-réélection. Nous avons choisi de ne pas proposer d'indemnité en cas de départ volontaire mais uniquement en cas de non-réélection.
- **M. J. Raemy** : personnellement, je suis convaincue que le travail que vous faites prend un temps monstrueux, que nous ne nous rendons absolument pas compte de ce que cela représente et que vous méritez les indemnités qui ont été votées à fin 2024. Par contre, j'ai un problème avec l'indemnité en cas de non-réélection. Est-ce que cela ne serait pas inciter une personne qui ne veut pas forcément être réélue à se remettre sur les listes en faisant circuler l'information qu'elle n'est plus trop motivée ? Au final, cette personne ne sera pas réélue mais touchera 6 mois de salaire et si la personne est tout de même réélue, eh bien elle démissionnera. Je suis consciente que ce n'est pas forcément simple de se réintégrer dans la société si une personne a occupé une fonction au sein d'une municipalité pendant plusieurs années, mais cette indemnité me pose problème.
- **Mme N. Greiner, Syndique** : cette indemnité a été introduite en 2021 et elle est courante également dans les autres communes. Personnellement, je pense que c'est inimaginable, si la motivation ou l'envie ne sont plus là, de se remettre sur les listes en espérant ne pas être réélu.e et ça uniquement pour toucher l'indemnité de non-réélection. Je suis même surprise que vous puissiez l'imaginer et c'est donner peu de crédit aux valeurs pour lesquelles nous nous engageons. Ayant une haute opinion de la fonction, c'est un engagement qui doit être réfléchi et si le feu sacré n'y est plus, il faut arrêter.

Conseil communal Belmont

- **M. D. Cuche, Municipal** : je m'exprime en tant que « petit nouveau » à la municipalité et je vous remercie de tous ces échanges que je trouve très enrichissants pour nous. En tant qu'entrepreneur, je dois vous dire que ce n'est pas la municipalité qui me fait gagner ma vie, de loin pas : cela me prend 60% de mon temps de travail, soirées et week-ends compris. Certains d'entre vous étant également entrepreneurs savent que l'on travaille à 150%, la famille et les amis passent après. Comme Mme la Syndique, j'ai une haute estime des autorités, qu'elles soient fédérales, cantonales ou communales. Une campagne électorale, cela se vit, cela se subit et personnellement, se présenter à une élection en espérant ne pas être élu, excusez-moi du terme, mais il faut être « maso ». En effet, même pour une commune comme la nôtre, une campagne électorale demande une organisation de dingue et un énorme investissement. Et n'oublions pas qu'en cas de non-réélection, entre le résultat des élections et la fin du mandat, il reste 3 mois à 4 mois pour soit retourner à notre ancienne activité professionnelle pour autant que l'on puisse reprendre le pourcentage que nous avions avant, soit chercher une autre activité puisque nous n'avons pas droit au chômage. Lorsque je suis arrivé à la municipalité en 2022, le week-end de l'élection complémentaire, si je ne me trompe pas, il y avait 49 communes, sur 280, concernées par une élection complémentaire, ce qui veut dire qu'en une année, 49 municipaux au minimum avaient abandonné la fonction, peut-être parce que la charge avait été mal estimée. C'est vrai que, financièrement, il y a des municipalités qui sont beaucoup moins dotées mais par contre, bien souvent, de nombreux sujets sont traités en intercommunalité, voire par d'autres instances, par exemple les finances par une fiduciaire. La rémunération qui est demandée démontre que le travail que nous accomplissons a une certaine valeur et cette valeur n'est pas anodine.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis.

Résultat de la votation : le préavis 05/2026 est accepté à la majorité des membres présents avec 9 abstentions.

10. Proposition du Bureau relative aux indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031

Le président commente la proposition du bureau et plus particulièrement les changements proposés par rapport à la situation actuelle.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **Mme H. Grossenbacher** : tout d'abord, je saisis l'opportunité de cette proposition pour remercier les membres du bureau pour tout le travail fourni sur la législature et, sans remettre en cause mon appréciation et ma gratitude, je souhaiterais obtenir quelques clarifications sur la proposition qui nous est soumise aujourd'hui. Tout d'abord, je souhaite savoir s'il y avait une analyse sur le nombre d'heures effectuées par le président et la secrétaire sur la législature ? Puis, pour comprendre l'évolution de cette nouvelle proposition, je voulais savoir si nous avons une visibilité sur les impacts budgétaires à venir et si la municipalité avait été consultée ? J'ai pu constater que, dans certaines communes, la rémunération est à l'heure alors que dans d'autres ce sont des forfaits plus élevés. Quelle a été votre réflexion pour passer au modèle qui est proposé aujourd'hui ? Finalement, je constate que le bureau du conseil fait une proposition directement au Conseil communal sans passer, par exemple, par l'examen de la Commission des finances ? Est-ce la même pratique dans d'autres communes ? Le but de mon intervention n'est pas de remettre en question la validité de votre proposition ou de revoir la situation, mais seulement de comprendre votre réflexion.

Conseil communal Belmont

- **M. A. Boggio, Président** : si la proposition est acceptée, le seul impact financier concerne l'augmentation du jeton de présence aux séances du Conseil communal, soit CHF 10.- par conseiller.ère aux séances. Sachant que le taux de participation aux séances est d'environ 70% sur les 60 conseiller.ère.s, cela représente 42, soit CHF 420.- par séance sur une moyenne de 5 à 6 séances par année, donc un total de CHF 2'000.- à peu près sur une année. Pour le secrétariat, il n'y a aucun changement puisque, comme expliqué dans notre proposition, les deux dernières années, notre secrétaire a déduit le forfait du total des heures effectuées. Concernant la présidence, je ne peux pas présager de la suite mais j'imagine qu'il y aura une augmentation assez importante pour la simple et bonne raison que, pour ma part, j'ai des valeurs assez proches de celles de M. Cuche et que je n'ai absolument pas comptabilisé le 50 voire 60% des heures consacrées à la fonction. Toutefois, j'ose espérer que mes successeurs seront plus diligents à ce sujet afin que l'on puisse vraiment réaliser ce que représente le temps nécessaire à l'accomplissement de la fonction.
Il n'y a pas eu de discussion engagée avec la municipalité puisque dans le règlement du Conseil communal, il est clairement stipulé qu'il s'agit d'une proposition faite par le bureau et soumise au vote du Conseil communal. Chaque commune ayant son propre règlement, il est vrai que dans certaines communes, cette proposition fait l'objet d'un préavis soumis par la municipalité ; nous n'avons fait que suivre la procédure engagée à Belmont depuis plusieurs législatures et nous n'avons pas non plus soumis cette proposition à la CoFin.
Vous avez parlé de forfait et en effet, je me suis renseigné dans d'autres communes, notamment à Pully ; certes la taille de la commune n'est pas la même, mais l'indemnité du président est de CHF 10'000.-/an. Pour information, ma rémunération totale pour 2025 est d'env. CHF 2'500.-.
- **Mme A. Ramoni-Perret** : je souhaite replacer le débat sur la procédure et effectivement je pense que nous pouvons nous poser la question sur le sens de cet article de la loi sur les communes qui dit : « *sur proposition du Bureau, le Conseil communal fixe les indemnités du Conseil* ». A mon avis, c'est un droit de proposition, à l'instar des droits de proposition des membres du Conseil communal et, à mon sens, c'est en fait une proposition qui est faite à la municipalité et libre à elle de faire un contre-projet vu que c'est quand même elle qui tient les cordons de la bourse. Pour la prochaine législature, je serais plutôt favorable à une proposition d'un préavis avec un rapport de la Commission des finances.
- **M. A. Boggio, Président** : nous en prenons note et cette proposition figurera au procès-verbal de la présente séance.
- **M. C. Nicolet** : à mon avis, si l'on veut changer la procédure, il faut tout d'abord changer les articles de notre règlement du Conseil communal et ne pas mettre la charrue avant les bœufs.
- **Mme A. Ramoni-Perret** : l'article du règlement dit exactement la même chose que la loi sur les communes donc mon interprétation va dans les deux cas et il n'y aurait pas besoin de modifier le règlement

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion.

Résultat de la votation : La proposition du Bureau relative aux indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031 est acceptée à la majorité des membres présents avec 3 abstentions.

11. Divers et propositions individuelles

PaCom

- **M. R. Le Cann** : concernant le PaCom, est-ce que nous avons enfin une date prévue pour son entrée en vigueur ?
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : non ; avec la municipalité, nous avons choisi de laisser la « victoire » à la DGTL pour cette histoire de lisières forestières afin de, peut-être, « gagner la guerre » pour la décision finale ! Nous aurions pu décider de ne pas mettre à l'enquête publique avec le risque, qu'au moment où nous demandons l'approbation, on nous réponde : « vous n'avez pas mis à l'enquête donc on ne vous délivre pas l'approbation ». Nous avons perdu un mois, mais nous avons fait ce qui nous a été demandé. L'extrait de la décision prise ce soir sera envoyé à la DGTL afin d'obtenir l'approbation. Mais, dite approbation ne signifie pas entrée en vigueur car elle sera publiée dans la FAO, sous réserve des droits des tiers. Cela veut dire qu'il faudra contacter les opposants de la première enquête pour leur signifier que le Conseil communal a levé leurs oppositions il y a deux ans mais qu'ils ont encore un droit de recours. Nous avons eu dernièrement une séance à la DGTL pour nous présenter le projet de modification de la LATC qui est actuellement en consultation auprès des communes. Peut-être aurons-nous une bonne nouvelle d'ici la fin de cette année, mais ce n'est certainement pas moi qui aurai le plaisir de clore ce dossier.


Société de développement

- **M. M. G. Markides** : votre Société de développement recherche des membres ou des bénévoles, même ponctuels, pour lui permettre d'organiser tous les événements qu'elle propose pour Belmont ; parlez-en à vos familles ou vos amis.

Il est 23h00 lorsque le président clôt la séance du 30 avril 2026 en rappelant que la prochaine séance aura lieu **exceptionnellement mercredi 27 mai 2026** en lieu et place du 28 mai 2026.

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président


Axel Boggio



Le secrétaire


Isabelle Fogoz

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la municipalité et au secrétaire municipal
- A la préfecture